



Mairie de
Saint-Martin de Mailloc
14100

Département du Calvados
Arrondissement de Lisieux
Canton de Mézidon Vallée d'Auge

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil : 14
Membres en exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation
2 juin 2022

Séance du 9 juin 2022 à 18h30

Date d'affichage
2 juin 2022

Présents : M. ECOLASSE Thierry, M. GROULT Pascal, M. ROGER Jean-Pierre, Mme MARIE Sabine, M. LORIOT Christophe, Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, M. BONHOMME Valentin, Mme DURAND Justine, M. FLEURET Florian, M. LEGRAND Jérémy, Mme LOIR Fanny, Mme MALFILÂTRE Marine, M. ROMÉ Guillaume, M. VILLAIN Julien

Excusés : Ø

Absents : Ø

Président de séance : ECOLASSE Thierry

Secrétaire de séance : FLEURET Florian

ORDRE DU JOUR :

1. RD149/Chemin du Houx – Cession d'un délaissé au profit de la commune
2. Convention de mise à disposition ascendante 2022 de la commune de Saint-Martin de Mailloc au profit de la communauté d'Agglomération Lisieux Normandie
3. Transfert de l'exercice de la compétence « infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques rechargeable (IRVE) » au SDEC Energie
4. Adhésion de la Communauté de Commune Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE
5. Adjoint technique
6. Tarification de la Salle Polyvalente à la journée ou à la demi-journée pour l'année 2022
7. Informations et questions diverses
 - Organisation des élections législatives des 12 et 19 juin prochain

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi et Vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h00

Mercredi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 19h00

Jeudi : 08h30 – 12h00 et 14h00 – 19h00

5 chemin de l'École – 02.31.62.85.14 – mairiesmm@wanadoo.fr

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adoindre le point suivant à l'ordre du jour : "Avenir de l'école de notre Commune".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

RD149/Chemin du Houx - Cession d'un délaissé au profit de la commune

La commune souhaite acquérir une parcelle de terrain (49m²) en nature de délaissé routier, située à l'angle de la route départementale 149 et du chemin du Houx.

Le département du Calvados a sollicité la direction immobilière de l'Etat, qui a estimé la valeur vénale de ce bien à 49€. Afin de limiter les frais d'actes et de réduire les délais de traitement, il est possible de régulariser la cession par un acte administratif.

Si le Conseil Municipal donne son accord et afin que le Département soumette le dossier à l'approbation de leur prochaine commission, il convient de signer une promesse synallagmatique.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix M. ECOLASSE Thierry, M. GROULT Pascal, M. ROGER Jean-Pierre, Mme MARIE Sabine, M. LORiot Christophe, Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, M. BONHOMME Valentin, Mme DURAND Justine, M. FLEURET Florian, M. LEGRAND Jérémy, Mme LOIR Fanny, Mme MALFILÂTRE Marine, M. ROMÉ Guillaume, M. VILLAIN Julien

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Convention de mise à disposition ascendante 2022 de la commune de Saint-Martin de Mailloc au profit de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie

Suite à la réception de la convention 2022 portant sur la mise à disposition du personnel communal au profit de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, dans le cadre de l'entretien des haies et des bermes, il est nécessaire de prendre une délibération afin d'habiliter Monsieur le Maire à signer celle-ci.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix M. ECOLASSE Thierry, M. GROULT Pascal, M. ROGER Jean-Pierre, Mme MARIE Sabine, M. LORiot Christophe, Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, M. BONHOMME Valentin, Mme DURAND Justine, M. FLEURET Florian, M. LEGRAND Jérémy, Mme LOIR Fanny, Mme MALFILÂTRE Marine, M. ROMÉ Guillaume, M. VILLAIN Julien

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Transfert de l'exercice de la compétence "infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)" au SDEC Energie

Le SDEC ÉNERGIE, a déployé depuis 2015 plus de 230 bornes de recharges pour véhicules électriques dans le Calvados, réparties uniformément sur près de 170 communes du département.

La réglementation permet également aux syndicats d'énergies de réaliser un schéma directeur de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (prévu à l'article L353-5 du Code de l'Energie).

Le SDEC ÉNERGIE, engagé dans cette démarche d'aménagement du territoire, a donc souhaité poursuivre son action au travers de la réalisation de ce schéma à l'échelle du département.

Le fort développement de la mobilité électrique rend pertinent l'élaboration de ce schéma directeur dont la finalité est de définir les priorités de l'action des autorités locales et de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit.

L'objectif est donc d'aboutir à une offre de recharge coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés, cohérente avec les politiques locales de mobilité.

Bien que notre collectivité ne soit pas encore équipée d'une borne publique de recharge électrique, le SDEC souhaite nous associer à cette démarche de concertation. Le transfert de la compétence IRVE au SDEC permettrait d'envisager l'intervention du syndicat pour équiper, au besoin, notre commune de nouvelles infrastructures de recharges.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix M. ECOLASSE Thierry, M. GROULT Pascal, M. ROGER Jean-Pierre, Mme MARIE Sabine, M. LORIOT Christophe, Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, M. BONHOMME Valentin, Mme DURAND Justine, M. FLEURET Florian, M. LEGRAND Jérémy, Mme LOIR Fanny, Mme MALFILÂTRE Marine, M. ROMÉ Guillaume, M. VILLAIN Julien

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE

Vu l'article 5.1 des statuts de SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Bayeux Intercom en date du 3 mars 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence "Éclairage Public",

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 24 mars 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDÉRANT que, par délibération en date du 3 mars 2022, la Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence "Éclairage Public" des zones d'activités économique (ZAE).

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette décision.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE au Conseil Municipal.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix M. ECOLASSE Thierry, M. GROULT Pascal, M. ROGER Jean-Pierre, Mme MARIE Sabine, M. LORIOT Christophe, Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, M. BONHOMME Valentin, Mme DURAND Justine, M. FLEURET Florian, M. LEGRAND Jérémy, Mme LOIR Fanny, Mme MALFILÂTRE Marine, M. ROMÉ Guillaume, M. VILLAIN Julien

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Adjoint technique

Suite à la demande de maladie professionnelle d'un de nos adjoints techniques et à l'avis favorable rendu par le Centre de Gestion du Calvados, les adjoints et moi-même avons décidé de ne pas suivre l'avis du CDG, qui n'est que consultatif.

Un arrêté portant refus de reconnaissance de l'imputabilité au service d'une maladie professionnelle lui a été adressé le 3 mai 2022 par courrier recommandé ; à ce jour l'exemplaire à nous retourner ne nous est toujours pas parvenu.

L'agent à 2 mois pour saisir le tribunal administratif, à savoir jusqu'au 2 juillet 2022.

Dans l'hypothèse où l'adjoint technique saisirait le tribunal, je vous demande de m'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires (avocats, huissiers...) et à signer les documents s'y afférents afin de défendre ce dossier.

Résultats de vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour : 14 voix M. ECOLASSE Thierry, M. GROULT Pascal, M. ROGER Jean-Pierre, Mme MARIE Sabine, M. LORiot Christophe, Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, M. BONHOMME Valentin, Mme DURAND Justine, M. FLEURET Florian, M. LEGRAND Jérémy, Mme LOIR Fanny, Mme MALFILÂTRE Marine, M. ROMÉ Guillaume, M. VILLAIN Julien

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Tarification de la Salle Polyvalente à la journée ou à la demi-journée pour l'année 2022

Nous avons reçu il y a peu une demande d'une association pour obtenir la salle polyvalente pour y effectuer une formation sur une journée. N'ayant pas de tarifs votés pour ce type de prestation, je vous demande de délibérer sur la proposition suivante :

Année 2022 Tarification à la journée	
Grande salle (maximum 200 personnes)	200,00 €
Petite salle (maximum 50 personnes)	100,00 €
Deux salles	300,00 €
Cuisine	50,00 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04)	18,00 €
✗ À la réservation, il sera demandé : <ul style="list-style-type: none">* un acompte de 100,00€* une caution de 400,00€ pour les salles* une caution de 50,00€ pour la petite casse (poignée de porte, abattant WC, poubelle...)	
✗ Une participation sera demandée en cas de casse ou perte de la vaisselle (1,50€)	

Résultats de vote : Le conseil adopte à l'unanimité cette tarification et précise que les salles pourront uniquement être louées du mardi au jeudi en raison de la prise des clés de la location du weekend le vendredi et de la remise le lundi.

Pour : 14 voix M. ECOLASSE Thierry, M. GROULT Pascal, M. ROGER Jean-Pierre, Mme MARIE Sabine, M. LORiot Christophe, Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, M. BONHOMME Valentin, Mme DURAND Justine, M. FLEURET Florian, M. LEGRAND Jérémy, Mme LOIR Fanny, Mme MALFILÂTRE Marine, M. ROMÉ Guillaume, M. VILLAIN Julien

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Avenir de l'école de notre Commune

Monsieur le Maire expose

Il a été demandé lors des réunions avec le SIVOS l'ouverture d'une classe supplémentaire pour l'école de Saint-Martin de Mailloc, les membres du SIVOS ne s'y sont pas opposés. Monsieur le Maire a contacté l'inspecteur de l'Académie afin d'obtenir cette ouverture de classe.

Or, l'inspecteur informe que cette demande faite en mai arrive trop tard dans l'organisation des mutations d'instituteurs.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil de voter afin de procéder à la fermeture de l'école de la Commune pour la rentrée 2023/2024, car il avait été demandé bien plus tôt que le mois de mai, au SIVOS, cette ouverture.

Résultats de vote : Adopté à 6 voix "Pour", 1 voix "Contre" et 7 "Abstention"

Pour : 6 voix - M. ECOLASSE Thierry, Mme MARIE Sabine, M. LORIOT Christophe, Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, M. LEGRAND Jérémy, M. VILLAIN Julien

Contre : 1 voix - M. FLEURET Florian

Abstentions : 7 voix - M. GROULT Pascal, M. ROGER Jean-Pierre, M. BONHOMME Valentin, Mme DURAND Justine, Mme LOIR Fanny, Mme MALFILÂTRE Marine, M. ROMÉ Guillaume

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire a préparé un tableau afin que les membres du conseil se positionne pour la gestion des 2 tours des élections législatives des 12 et 19 juin prochain.

➤ Mme DURAND Justine informe le conseil, avec approbation de Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, que Monsieur TREMPU Julien leur a fait part d'un courrier qu'il a adressé à la mairie concernant des poteaux bois installés sur la chaussée, chemin de la Picoterie. Il leur a précisé que si la Mairie ne faisait rien, il en informerait les journaux

=> M. LORIOT Christophe prend la parole pour informer les membres du conseil que les piquets sont sur son terrain d'après les plans. Le propriétaire a précisé qu'il ferait venir un géomètre afin de reborner son terrain pour y reculer sa clôture. La Mairie l'a informée qu'il en sera de sa responsabilité si un accident survient car il s'agit d'un terrain privé.

➤ Mme MARIE Sabine demande au conseil, s'il est possible de continuer la rénovation de la salle des fêtes, les toilettes et la cuisine sont en mauvais état de propreté.

=> M. LORIOT Christophe informe qu'un plombier est venu plusieurs fois car il y a des fuites au sous-sol, un des toilettes fuit et la plomberie montre des signes de faiblesse.

=> M. le Maire précise qu'il faudra étudier le dossier pour le prochain budget.

➤ M. le Maire informe l'ensemble du conseil que la messe de la St Martin d'été aura lieu le dimanche 3 juillet, à 11h00 à l'église, animée par la chorale des 3 Douets. Un pot de l'amitié s'ensuivra en mairie.

La séance est levée à 19h52.

Fait à SAINT-MARTIN-DE-MAILLOC,

Le 10-06-2022

M. ECOLASSE Thierry



Conseil Municipal jeudi 9 juin 2022 à 18h30

Président de séance : ECOLASSE Thierry

Secrétaire de séance : FLEURET Florian

Délibérations :

Ordre	Titre	N° interne de l'acte
1	RD149/Chemin du Houx - Cession d'un délaissé au profit de la commune	2022/13
2	Convention de mise à disposition ascendante 2022 de la commune de Saint-Martin de Mailloc au profit de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie	2022/14
3	Transfert de l'exercice de la compétence "infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)" au SDEC Energie	2022/15
4	Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE	2022/16
5	Adjoint technique	2022/17
6	Tarification de la Salle Polyvalente à la journée ou à la demi-journée pour l'année 2022	2022/18
7	Avenir de l'école de notre Commune	2022/19

Présents :

Nom / Prénom	Signature	Nom / Prénom	Signature
M. ECOLASSE Thierry		Mme DURAND Justine	
M. GROULT Pascal		M. FLEURET Florian	
M. ROGER Jean-Pierre		M. LEGRAND Jérémy	
Mme MARIE Sabine		Mme LOIR Fanny	
M. LORIOT Christophe		Mme MALFILÂTRE Marine	
Mme BÉHIER-SUEUR Lydia		M. ROMÉ Guillaume	
M. BONHOMME Valentin		M. VILLAIN Julien	